



-----  
Téléphone Fax :  
02 38 39 10 66

-----  
Secrétariat :  
Mardi et Vendredi de 17 h à 19 h

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi trente juin à dix neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 20/06/2017, s'est légalement réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame VIRON Liliane, Première Adjointe de la Commune.

Etaient présents : Mme VIRON Liliane, Mr MAYANS Gil, Mme VERRIER Jocelyne, Adjoint, M. BRASSAMIN Eric, Mme COLLET-PESTOUR Elisabeth, Mr DERACHE Jacques, Mme KAUFFMANN Christine, Mr PROFFIT Laurent, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

M. MANGEANT Jean-Claude, qui a donné procuration à Mme VIRON Liliane.  
M. EVARISTE Didier.

Mme Christine KAUFFMANN a été élue secrétaire de séance

### 1- Election du délégué et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'élection a débuté à 19h00 dans la salle du conseil.

Le quorum est atteint : Mme VIRON Liliane, Mr MAYANS Gil, Mme VERRIER Jocelyne, Adjoint, M. BRASSAMIN Eric, Mme COLLET-PESTOUR Elisabeth, Mr DERACHE Jacques, Mme KAUFFMANN Christine, Mr PROFFIT Laurent, Conseillers Municipaux étaient présents

Etaient absents excusés :

M. MANGEANT Jean-Claude, qui a donné procuration à Mme VIRON Liliane.  
M. EVARISTE Didier.

Election :

- Le délégué : M Mangeant a été élu avec 9 voix
- Les suppléants : Mme Viron a été élue avec 9 voix, Mme Collet-Pestour a été élue avec 9 voix et M Mayans a été élu avec 6 voix.

Le procès verbal a été dressé et clos à 19h20.

### 2- DELIB N° 25-2017 : Validation des honoraires de l'architecte Alain Boutroux - Marché Public 2017-01 Mairie-Garderie-Logement : Rénovation et/ou extension

Le Conseil Municipal a retenu Monsieur BOUTROUX Alain, architecte DPLG 15 avenue de l'Abbaye à St Benoit sur Loire (45270) pour les travaux de la mairie, lors du conseil en date du 03 juillet 2015.

Mme Viron présente à l'assemblée la proposition d'honoraires de M Boutroux.  
Le forfait de la rémunération de M Boutroux Alain est calculé sur la base suivante :

<b>Taux de rémunération</b>	<b>11.50%</b>
Coût prévisionnel des travaux	198.000 €
<b>Forfait HT de rémunération de base</b>	<b>22.770 €</b>
Total rémunération HT	22.770 €
TVA 20%	4.554.00 €
<b>Forfait TTC de rémunération</b>	<b>27.324.00 €</b>

Le montant est provisoire, la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'APD.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la proposition de l'architecte, M. Alain BOUTROUX pour un taux de rémunération forfaitaire de 11,50 % du montant prévisionnel des travaux.

**AUTORISE** Mme Viron a effectué le règlement des honoraires de M. Boutroux dans la limite du montant de 27.324,00 euros TTC.

### 3- DIVERS

#### ➤ Renouvellement des essuies-mains dans les sanitaires de la salle des fêtes

Plusieurs types d'essuies-mains ont été présentés au Conseil Municipal :

- Sèche mains électrique pour un prix compris entre 149 € et 299 € pour le plus performant
- Distributeur essuies-mains mis à disposition par Propimex + fournitures (par 6 bobines) pour 47,42 €
- Distributeur essuies-mains automatique pour 59 € + fournitures (par 6 bobines) pour 47,42 €

Le Conseil Municipal porte son choix sur le distributeur essuies-mains automatique afin de limiter le gaspillage de papier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,